



CHAMBRES
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

26 / 01 / 2026

CLASSIFICATIONS LA CFDT-CCI DIT STOP

Depuis un an, nous sommes engagés dans des négociations sur une refonte de la classification. Cadre incertain, manque de lisibilité et de garanties... **On ne peut plus continuer comme ça !**

Un chantier mal engagé dès le départ

Le grand chantier de la Classification a démarré en 2024 avec un accord de méthode... que la CFDT a été la seule à ne pas signer.

Pourquoi ? Parce que nous savions dès le début que le calendrier était irréaliste et que les moyens annoncés, notamment l'intervention du cabinet Deloitte pour CCI France, ne garantiraient pas une réelle plus-value dans la construction du nouveau référentiel des emplois.

Ce même référentiel, pourtant annoncé hors champ de négociation par CCI France, a ensuite été le point de blocage des autres organisations syndicales... Preuve qu'il s'agissait bien d'un enjeu majeur que nous avions identifié dès le début.

Des réunions qui n'avancent pas

- Le 17 octobre 2025, une négociation interrompue en fin de matinée.
- Le 27 novembre 2025, la réunion a été annulée.
- Le 17 décembre 2025, une tentative de reprise des négociations a avorté.
- Le 15 janvier 2026, réunion d'un groupe de travail technique sur les critères classants. Deux heures de réunion et un seul critère étudié sur les huit proposés. À ce rythme là, difficile d'aboutir sous peu : on avance à un « train de sénateur ».

Et surtout, rappelons que l'accord Classification sera conditionné par un futur accord sur la structure de rémunération, dans lequel CCI France affiche clairement sa volonté de récompenser avant tout la performance individuelle, et pas vraiment l'ancienneté. On sait ce que cela produit dans les entreprises : plus d'inégalités, moins de reconnaissance collective.

Des inquiétudes majeures qui restent sans réponse

Quelle garantie d'application dans les régions ?

Avec l'organisation actuelle du réseau des CCI et son mode de gouvernance, CCI France n'a pas la capacité de garantir l'application stricte des accords nationaux dans toutes les régions. L'exemple du Télétravail parle de lui-même : Des CCI de régions, voire des CCI territoriales, font leur propre interprétation.

CCI France n'applique déjà pas la Convention collective

À ce jour, le Titre 8 de la Convention collective n'est toujours pas appliqué. Comment négocier de nouveaux accords quand les engagements existants ne sont déjà pas respectés.



cfdt-cci.com



CHAMBRES
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

26 / 01 / 2026

Aucune stratégie claire pour le réseau

Comment s'engager dans une négociation aussi structurante que la Classification/Rémunération sur le long terme sans vision stratégique du réseau CCI ? Même si la pression budgétaire est momentanément moins forte, chacun sait que le débat budgétaire de 2027 remettra inévitablement sur la table de nouvelles ponctions... à moins qu'un projet de fusion CCI-CMA ne soit imposé par l'État ?

Aucun calendrier de travail

A ce jour :

- Aucune date pour poursuivre les travaux ou les négociations sur la Classification,
- Démarrage imminent de la négociation Prévoyance/Santé (où il est hors de question de temporiser),
- Aucune visibilité sur un calendrier de NAO.

La CFDT prend ses responsabilités

La CFDT, syndicat réformiste, travaille toujours sur des propositions concrètes pour faire avancer vos droits. Elle s'est fortement investie dans les travaux jusqu'à présent, et nombre de ses propositions ont été intégrées au projet.

Toutefois, face à ce manque de méthode, de lisibilité et de garanties, la CFDT décide d'interrompre sa participation aux négociations et aux groupes de travail techniques liés à la Classification.



Un accord Classification / Rémunération doit constituer un socle solide d'une véritable politique RH. Nous refusons le bricolage, et demandons le report de cette négociation après les élections des CSE.

Vous soutenez notre action ? [Adhérez !](#)



REJOIGNEZ LA CFDT



cfdt-cci.com

47 rue de Tocqueville
75017 PARIS
07 87 12 50 40
permanence@cfdt-cci.com

**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

Cfdt: